



Caen, le 17 novembre 2015

Monsieur le Président,

Difficile de ne pas aborder aujourd'hui le drame effroyable qui a touché notre pays ce vendredi 13 novembre 2015. Les attentats de Paris ont provoqué une indignation, une tristesse et un désarroi profonds en France et au-delà de nos frontières. Les agents des finances publiques sont touchés au même titre que l'ensemble des citoyens attachés aux valeurs démocratiques et républicaines.

**Les organisations syndicales FO DGFIP et CFDT du Calvados** ont appelé l'ensemble des agents des finances publiques à se mettre en grève le jour du comité technique de réseau convoqué par la Direction Générale le 18 novembre.

Pour nos syndicats, ces revendications sont et demeurent plus que jamais légitimes et urgentes à satisfaire pour assurer un service public efficace et de qualité, encore plus indispensable dans la période.

Pour pouvoir répondre, en effet, aux besoins de la population, les services de l'Etat, y compris à la DGFIP, doivent disposer de moyens à la hauteur des enjeux. Toutefois, soucieux de l'efficacité de leur action, nos syndicats prennent la mesure du contexte actuel et du choc que ces attentats inqualifiables ont provoqué tant dans l'opinion que parmi les agents des finances publiques : Ils reportent leur légitime action de grève prévue le 18 novembre à une date ultérieure.

Le 18 novembre, est donc convoqué un comité technique de réseau (CTR) avec pour principal point à l'ordre du jour le budget de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Pour 2016, il prévoit 2130 suppressions d'emplois et une nouvelle baisse du budget de fonctionnement, soit des mesures qui vont une fois de plus accélérer la dégradation des conditions de vie au travail, les restructurations et affaiblir la capacité de la DGFIP à exercer ses missions. L'annonce de 29 suppressions d'emplois pour le seul département du Calvados est perçue par les agents comme un véritable coup de massue.

Ces annonces interviennent alors qu'au surplus, la Direction générale refuse de communiquer ses choix en matière de restructurations et qu'elle envisage de remettre en cause certaines règles de gestion. A titre d'exemple, elle compte obliger les agents à demeurer 3 ans dans leur direction de première affectation après la réussite aux concours C et B et supprimer les mouvements complémentaires de mutation des agents A et B. Les organisations syndicales représentatives de la DGFIP ont demandé audience aux Ministres.

Tout ceci a pour toile de fond le lancement de la retenue à la source, la mise en place de la réforme territoriale dans l'ambiance délétère d'un discours anti-fonctionnaires. Dans le même temps, le dialogue social aura rarement été aussi difficile à la DGFIP, au Ministère et à la fonction publique, notamment suite à la décision brutale du Premier Ministre d'imposer le protocole "PPCR" rejeté par la majorité des organisations syndicales représentant plus de 50% des fonctionnaires.

### **Nous exigeons d'autres choix pour la DGFIP :**

- l'arrêt des suppressions d'emplois, des moyens financiers adéquats, la transparence et un moratoire sur les restructurations et l'ouverture de véritables discussions,
- des mesures d'urgence : respect des statuts particuliers et retrait du projet de déréglementation des règles de gestion, utilisation du budget de la "prime d'intéressement collectif" pour revaloriser les régimes indemnitaires, plan d'amélioration des conditions de travail,
- Reconnaissance du travail des agents de la DGFIP par la revalorisation des régimes indemnitaires et l'abandon du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Une nouvelle fois les guichets des Finances Publiques sont pris d'assaut par des contribuables désemparés suite aux annonces ministérielles relatives à la taxe d'habitation d'un certain nombre de personnes à revenus modestes, ainsi qu'à la fiscalisation des majorations de retraite pour enfants. Devant les conséquences de la mesure de suppression de la demi-part pour les veuves et veufs en matière d'impôt sur le revenu, le Ministre s'est exprimé publiquement dans le sens d'un traitement particulier pour les contribuables concernés. Il s'ensuit un afflux supplémentaire aux guichets d'accueil aggravant des conditions de travail déjà fortement dégradées du fait des suppressions d'emplois successives. C'est la première fois dans l'histoire qu'un Ministre invite des contribuables à ne pas s'acquitter de leurs obligations fiscales, alors qu'aucun texte législatif ne leur permet à ce jour d'obtenir un dégrèvement.

Or, les services de la DGFIP n'ont reçu aucune consigne ni le moindre élément leur permettant de répondre aux légitimes attentes desdits contribuables avant le 3 novembre, c'est à dire bien après la polémique. D'ailleurs la direction locale a communiqué dans un premier temps et à juste titre auprès des agents leur indiquant qu'en l'absence de consignes de la centrale, la législation devait être appliquée et les contribuables redevables d'une TH ou TF devaient être invités à respecter leur obligation de paiement, dans l'attente de nouvelles consignes.

Pire, les responsables politiques interrogés par les médias se dédouanent sur l'incompétence supposée des services de la DGFIP qui n'auraient pas anticipé l'impact de cette mesure fiscale. Or, à notre connaissance, une telle mesure ne peut être adoptée que sur proposition du Gouvernement et suite à un vote majoritaire des parlementaires. Les fonctionnaires, quant à eux, mettent en œuvre les décisions légales, ce que l'on oublie trop souvent.

**Pour mémoire, les organisations syndicales, alertées par des collègues s'étaient inquiétées à l'époque, visiblement à juste titre, des conséquences de cette décision sur les populations les plus fragiles au sein des retraités.**

Les agents auraient apprécié que le Ministre affiche le même empressement pour communiquer vers eux qu'il l'avait fait auprès des médias. Quelle perte de temps et énergie quand tout est déjà tendu à l'extrême, quelle image de l'Administration donnée aux usagers et au public.

Il est inacceptable qu'une fois encore, des responsables politiques, de toute obédience, se défassent sur les fonctionnaires de l'Etat alors que les mêmes ont, depuis des années, voté sans hésitation des suppressions massives d'emplois dans les services économiques, financiers et fiscaux de l'Etat.

Nous dénonçons les incohérences entre les discours visant à limiter la fréquentation au guichet des CFIP (mise à disposition de plaquettes à l'accueil) et des mesures fiscales appelant les contribuables les plus fragiles habituellement non imposables à venir à l'accueil.

Une fois de plus c'est le tohu-bohu dans une administration qu'on a connu beaucoup plus rigoureuse !

Pour toutes ces raisons, **les organisations syndicales FO DGFIP, et CFDT du Calvados boycottent ce CTL.**